

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 17 Avril 2021

Délibération N° 2021- 807 portant sur : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer avenant n°2 au Contrat d'Entretien de l'Eclairage Public avec CITELUM.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 13 Avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

BOURLIATAUD Isabelle,
BOUTHIER Marie-Laure
COTTON Dominique
DUCHAMP Lucile
GIBORY Brigitte,
RAFFIER Françoise,

DIDIERRE Jean-Gérard,
CHALARD David
FRACHET Lucien
LE GRAND Yannick
MONZAUGE Christian,
ROLLAND Jean,

Absents Excusés :

BOIRAT Aurélie, pouvoir à M. DIDIERRE Jean-Gérard
CLAIRE Mélissa, pouvoir à Mme BOURLIATAUD Isabelle

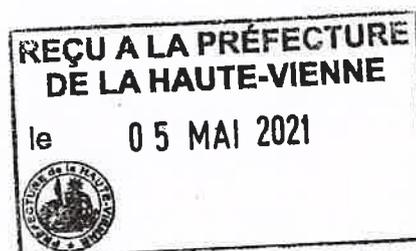
Membres	14
Présents	12
Représenté	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Maire informe du conseil municipal de la réception d'un avenant n°2 au contrat d'Entretien de l'Eclairage Public auprès de CITELUM

Après débats, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat d'Entretien de l'Eclairage Public avec CITELUM

Fait à La Croisille S/Briance le 17 Avril 2021.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 17/04/2021

Affiché le : 17/04/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 17 Avril 2021

Délibération N° 2021- 808 portant sur : Vote des taux d'imposition 2021, incluant le taux départemental.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 13 Avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

BOURLIATAUD Isabelle,
BOUTHIER Marie-Laure
COTTON Dominique
DUCHAMP Lucile
GIBORY Brigitte,
RAFFIER Françoise,

DIDIERRE Jean-Gérard,
CHALARD David
FRACHET Lucien
LE GRAND Yannick
MONZAUGE Christian,
ROLLAND Jean,

Absents Excusés :

BOIRAT Aurélie, pouvoir à M. DIDIERRE Jean-Gérard
CLAIRE Mélissa, pouvoir à Mme BOURLIATAUD Isabelle



Membres	14
Présents	12
Représenté	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération 2021-800 et de la modifier comme suit en se référant à l'1636 B sexies 4°alinéa du l.1.b du code général des impôt :

Après débats et en vue des futurs investissements, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité pour l'année 2021, les taux suivants :

- Taxe foncière bâtie : **38.36%**
- Taxe foncière non bâtie : **64.95 %**

Fait à La Croisille S/Briance le 17 Avril 2021.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 17/04/2021

Affiché le : 17/04/2021